

Niort, le 2 juin 2026,

Objet :

Projet de modification du PLU d'Airvault va faire l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 18 mai 2026 (10 h) au mercredi 3 juin 2026 (17 h)

Déposition de l'association **Deux-Sèvres Nature Environnement** réalisée sur le registre électronique <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault>

Madame la Commissaire-enquêteur,

Deux-Sèvres Nature Environnement porte le projet d'un monde où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

Dans ce monde, les êtres humains agissent ensemble, en concertation, dans le respect de la diversité des individus et des points de vue.

En partageant connaissance et expérience, ils se mobilisent, individuellement et collectivement, dans une action citoyenne en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

CONTEXTE

Cette modification vise à mettre en cohérence le PLU avec l'activité de la carrière du Fief d'Argent actuellement en exploitation. Ainsi, une correction du zonage et du règlement écrit est proposée sans qu'il ne soit prévu d'extension ou de modification du périmètre d'autorisation de la carrière. (Modification du zonage U en zonage Nc correspondant à une activité de carrière).

Nous tenions à vous faire part de certaines remarques concernant ce dossier :

Nous sommes surpris de cette évolution du document d'urbanisme existant (PLU) alors que la prescription d'un PLUi est actée **depuis 2019** (soit depuis 7 ans). Nous rappelons que le PLU d'Airvault est en application **depuis 2008**. Nous observons que l'industrie très importante présente (cimenterie) ainsi que toutes les infrastructures et aménagements attenantes ont beaucoup évoluées depuis 18 ans.

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Depuis 2008, la prise en compte de l'environnement et du paysage a également beaucoup évolué dans les documents d'urbanisme. Le PLU de la commune est donc obsolète. Le PLUI aurait dû être élaboré plus tôt pour prendre en compte l'aménagement du territoire et évaluer les impacts sur l'environnement de la communauté de communes.

- Le PLU actuel ne prend pas en compte l'inventaire des zones humides et du réseau hydrographique. Or, ces données sont demandées dans le SAGE du Thouet (prescrit depuis 2023) pour atteindre les objectifs nationaux de retour au bon état des masses d'eau. Le PLU actuel ne prend pas en compte ces enjeux fondamentaux. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de protection du SAGE dans un délai de **3 ans** suivant son approbation, ce qui n'est pas le cas ici.
- L'inventaire des zones humides, absent dans ce dossier, permettrait de mieux protéger ces espaces et **d'intégrer le cours d'eau depuis la fontaine de Gimelèse, ainsi que les plans d'eau existants** dans les impacts environnementaux de cette modification de PLU.
- Un point positif mérite d'être souligné : la protection d'un espace boisé dans ce périmètre, qui sera classé en zone Nc.

Nous espérons, Madame la Commissaire-enquêteur, que nos observations seront bien prises en compte.

La représente légale de DSNE,

MAGALI TRIGAUD
